



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2020

### ORDRE DU JOUR

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Page</b>	<b>Objet</b>
<b>2020/014</b>	2	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FEVRIER 2020
<b>2020/015</b>	3	CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION Exercices 2015 et suivants
<b>2020/016</b>	4	ABROGATION DE LA DELIBERATION 2013/019 "EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION"
<b>2020/017</b>	5	SOLDE D'OPERATIONS ANTERIEURES ET REAFFECTATION DES ENVELOPPES D'AIDES FINANCIERES DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2016-2021
<b>2020/018</b>	7	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
<b>2020/019</b>	8	AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020
<b>2020/020</b>	9	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020
<b>2020/021 à 2020/031</b>	12 à 22	PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2016-2021 : AGREMENT D'AIDES FINANCIERES
<b>2020/032</b>	23	EVOLUTION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION



**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote** : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/014 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FEVRIER 2020**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence**

- VU le code de l'environnement notamment son article R213-66,
- VU le règlement intérieur du conseil d'administration dans sa version adoptée par délibération 2017/031 du 25/10/2017,
- VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- Vu l'exposé des motifs présenté en séance,

**DECIDE**

- D'adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2020 tel que joint en annexe.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance,

  
**Patrick MALET**



**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote** : - Pour : 14  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/015 : CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION EXERCICE 2015 ET SUIVANTS**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence**

VU le code de l'environnement,

VU le code des juridictions financières,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance par le Directeur de l'Office de l'eau Réunion,

**DECIDE**

- de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur les comptes et la gestion de l'Office de l'eau Réunion concernant les exercices 2015 et suivants.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance

**Patrick MALET**



**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote** : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/016 : ABROGATION DE LA DELIBERATION 2013/019 « EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION »**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

VU le code de l'environnement,

VU le code des juridictions financières,

VU la délibération 2013/019 du 12 juin 2013 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

- d'abroger la délibération 2013/019 du 12 juin 2013 « Emploi fonctionnel de Directeur de l'Office de l'eau Réunion ».

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance,

**Patriek MALET**

**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote** : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/017 : SOLDE D'OPERATIONS ANTERIEURES ET REAFFECTATION DES ENVELOPPES D'AIDES FINANCIERES DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2016-2021**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2011/038 du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion en date du 19 octobre 2011 concernant le règlement-cadre d'attribution des aides financières,
- VU la délibération 2015/066 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 2 décembre 2015 validant le programme pluriannuel d'intervention pour la période 2016-2021,
- VU la délibération 2019/003 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 13 février 2019 portant évolution du programme pluriannuel du bassin porté par l'office de l'eau,
- VU les conventions d'aide financière concernées,
- VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant la nécessité de procéder à un réajustement des enveloppes par objectifs,

Considérant l'avis favorable de la commission programme d'intervention et redevances du 13 mai 2020,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De solder les 12 opérations listées pour un montant total de **313 073,63** 99\_DE-974-289740136-20200603-DELIB\_2020\_

Référence dossier	Numéro de convention ou de délibération	Pétitionnaire	Projet	Total à désengager
2013-023	2014/12	Bras-Panon	Renouvellement du réseau AEP- RN 2002 chemin barbier allée des palmistes	32 210,04 €
2015-021	2016/08	La Possession	Renouvellement du réseau AEP -secteur Sainte-Thérèse	2 9 459,74 €
2015-032	2016/13	Bras-Panon	Renouvellement du réseau AEP - lotissement les Vacoas	1651,01€
<b>TOTAL</b>				<b>253 320,79 €</b>
2016-005	2016/20	Trois-Bassins	Renouvellement AEP rue du Kiosque	4 994,88 €
2016-009	2016/14	Salazie	Mise à jour du SDAEP	275,00 €
2016-010	2017/05	La chambre d'agriculture	Collecte des EVPP 2016	2,52 €
2016-028	2018/09	Saint-Leu	Restructuration du réseau AEP Chemin Surprise	389,13 €
2017-005	2018/26	Saint-Denis	Rénovation des ouvrages d'adduction canal sud - seuil de Bellepierre	3 204,87 €
2017-006	2018/24	Saint-Denis	Aménagement d'une passe à poissons - seuil de Bellepierre	39 760,15 €
2017-017	2018/10	Association SREPEN	Création de supports pédagogiques dédiées à la valorisation d'un cours d'eau pérenne : la rivière des marsouins	952,99 €
2018-040	2019/14	Fédération de pêche	Actions sensibilisation et de communication auprès du jeune public sur la préservation des milieux aquatiques	3 123,30 €
2017-006	2017/007	Saint-Denis	Rénovation des ouvrages d'adduction canal nord - seuil de Bellepierre	7 050,00 €
<b>TOTAL II</b>				<b>59 752,84 €</b>
<b>TOTAL (I + II)</b>				<b>313 073,63 €</b>

2. D'abonder les enveloppes d'aide financière du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021 de 253 320,79 € correspondant au montant total à désengager du cycle 2010-2015.

3. De répartir selon les objectifs les enveloppes d'aide financière du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021 comme suit :

Objectifs	Enveloppes prévisionnelles du PPI aides financières 2016-2021 (en M€) actualisé	Répartition des enveloppes par objectif
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	523 496,47 €	1,0%
2. Préserver durablement la ressource en eau	16 159 142,41 €	31,9%
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	17 176 594,80 €	33,9%
4. Lutter contre les pollutions	16 229 340,16 €	32,0%
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	581 651,95 €	1,1%
<b>Total</b>	<b>50 670 225,79 €</b>	<b>100,0%</b>

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de séance

Patrick MALET

**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote :**

- Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/018 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019****Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,  
 VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3312-1 et 2  
 VU l'instruction codificatrice M52,  
 VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'avis favorable de la commission programme d'intervention et redevances du 13 mai 2020,

Considérant la présentation en séance du compte de gestion 2019 par Monsieur le Payeur départemental,  
 Considérant la présentation du compte administratif 2019 par le Directeur, ordonnateur de l'établissement,  
 Après en avoir délibéré

**DECIDE**

- 1 : De constater la conformité des écritures du compte administratif et du compte de gestion
- 2 : D'adopter le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental,
- 3 : D'adopter le compte administratif de l'ordonnateur tel que ci-annexé et les résultats de clôture figurants au compte de gestion et au compte administratif :

Section de fonctionnement		
	Compte administratif 2019	Compte de gestion 2019
Dépenses réalisées	9 815 146,84 €	9 815 146,84 €
Recettes réalisées	11 355 605,13 €	11 355 605,13 €
<b>Résultat de la Section de Fonctionnement</b>	<b>1 540 458,29 €</b>	<b>1 540 458,29 €</b>
Reprise du résultat des exercices antérieurs	25 009 576,15 €	25 009 576,15 €
<b>Résultat ou solde</b>	<b>26 550 034,44 €</b>	<b>26 550 034,44 €</b>
Section de d'investissement		
Dépenses réalisées	9 004 899,19 €	9 004 899,19 €
Recettes réalisées	5 387 717,95 €	5 387 717,95 €
<b>Résultat de la Section d'investissement</b>	<b>-3 617 181,24 €</b>	<b>-3 617 181,24 €</b>
Reprise du résultat des exercices antérieurs	13 326 230,53 €	13 326 230,53 €
<b>Résultat ou solde</b>	<b>9 709 049,29 €</b>	<b>9 709 049,29 €</b>
Résultat global		
<b>Résultat 2019</b>	<b>-2 076 722,95 €</b>	<b>-2 076 722,95 €</b>
Résultat antérieur	38 335 806,68 €	38 335 806,68 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>36 259 083,73 €</b>	<b>36 259 083,73 €</b>

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**P/Le Président,  
Le Président de Séance,

  
Patrick MALET



**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote :**

- Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/019 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

VU l'instruction comptable relative à la M52,  
VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant d'une part le résultat d'exercice 2019 constaté à la section de fonctionnement soit 1 540 458,29 € ;

Considérant le résultat cumulé 2019 (résultat d'exercice + résultat antérieur) dit de clôture de la section de fonctionnement : 26 550 034,44 € ;

Considérant le résultat d'exercice 2019 de la section d'investissement - 3 617 181,24 € ;

Considérant le solde d'exécution 2019 de la section d'investissement (solde d'exercice + excédent d'investissement reporté) 9 709 049,29 € ;

Considérant le solde négatif des « restes à réaliser » d'investissement, - 472 608,39 € ;

Considérant le résultat corrigé de la section d'investissement (prise en compte des restes à réaliser) positif soit 9 236 440,90 €.

Considérant l'avis favorable de la commission programme d'intervention et redevances du 13 mai 2020,

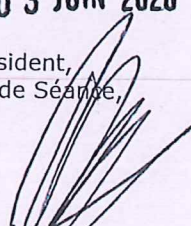
**DECIDE**

- D'affecter la totalité du résultat de clôture 2019 de la section de fonctionnement 26 550 034,44 € ; en recette de la section de fonctionnement au compte 002,

- De reporter le Solde d'exécution de la section d'investissement 9 709 049,29 € en recette de la section d'investissement au compte 001.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance,

  
Patrick MALET





**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote :**

- Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/020 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence**

- VU les articles L213-13 à L213-20 du code de l'environnement,
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3312-1 et 2
- VU l'instruction codificatrice M52,
- VU le règlement budgétaire et financier
- VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'avis favorable de la commission programme d'intervention et redevances du 13 mai 2020,

Considérant les propositions budgétaires en recette et dépense présentées en séance par l'ordonnateur de l'établissement, document annexé au présent rapport

Constatant l'équilibre du budget présenté,

**DECIDE**

**1 : D'adopter par chapitre les propositions d'inscriptions budgétaires présentées représentant un budget global ventilé par sections tel que récapitulé ci-après :**

BUDGET GLOBALISE 2020		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	38 972 148,22 €	38 972 148,22 €
INVESTISSEMENT	40 491 667,93 €	40 491 667,93 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>79 463 816,15 €</b>	<b>79 463 816,15 €</b>

**Le vote du budget supplémentaire 2020 se fait au niveau du chapitre :**

Dépenses de fonctionnement				
LIBELLE		Budget 2020		
		BP pour mémoire	Vote du BS	Total Budget
011	Charges à caractère général	3 537 788,38 €	662 849,28 €	4 200 637,66 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 356 700,00 €	22 450,00 €	2 379 150,00 €
65	Charges de gestion courante (hors 65734 – 65738 – 6574)	76 100,00 €	3 400,00 €	79 500,00 €
65734	Subventions de F. maîtres d'ouvrages communaux ou intercommunaux	170 000,00 €	578 883,41 €	748 883,41 €
65738	Subventions de F. autres maîtres d'ouvrages de droit public	45 000,00 €	198 524,30 €	243 524,30 €
6574	Subventions de F. maîtres d'ouvrages de droit privé	55 000,00 €	168 206,96 €	223 206,96 €
67	Charges exceptionnelles	23 000,00 €	150 000,00 €	173 000,00 €
68	Dotations aux provisions pour dépréciation	0,00 €	141 627,25 €	141 627,25 €
023	Transfert entre section (023)	- €	24 133 887,05 €	24 133 887,05 €
042	Opérations d'ordre patrimoniales (amortissement)	5 585 993,18 €	1 062 738,41 €	6 648 731,59 €
<b>Total dépenses Fonctionnement</b>		<b>11 849 581,56 €</b>	<b>27 122 566,66 €</b>	<b>38 972 148,22 €</b>

Recettes de fonctionnement				
LIBELLE		Budget 2020		
		BP pour mémoire	Vote du BS	Total Budget
73	Impôt et taxe (redevances)	11 122 430,00 €		11 122 430,00 €
74	Dotations et participations	677 651,56 €	329 345,38 €	1 006 996,94 €
75	Autres produits d'activité	45 000,00 €	5 163,00 €	50 163,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00 €
78	Reprises sur provisions		242 523,84 €	242 523,84 €
002	Résultats antérieurs reportés		26 550 034,44 €	26 550 034,44 €
013	Atténuation de charge	4 500,00 €	-4 500,00 €	0,00 €
<b>Total recettes Fonctionnement</b>		<b>11 849 581,56 €</b>	<b>27 122 566,66 €</b>	<b>38 972 148,22 €</b>

Dépenses d'investissement				
LIBELLE		Budget 2020		
		BP pour mémoire	Vote du BS	Total Budget
20	Immobilisations incorporelles	31 000,00 €	33 138,40 €	64 138,40 €
204	Subventions d'investissement (PPA)	5 379 993,18 €	34 721 235,95 €	40 101 229,13 €
21	Immobilisations corporelles	175 000,00 €	139 300,40 €	314 300,40 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement*</b>		<b>5 585 993,18 €</b>	<b>34 905 674,75 €</b>	<b>40 491 667,93 €</b>
*dont 472 608,39 € de RAR				

Recettes d'investissement				
LIBELLE		Budget 2020		
		BP pour mémoire	Vote du BS	Total Budget
021	Transfert entre section (021)		24 133 887,05 €	24 133 887,05 €
040	Opérations d'ordre (amortissement)	5 585 993,18 €	1 062 738,41 €	6 648 731,59 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		9 709 049,29 €	9 709 049,29 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>5 585 993,18 €</b>	<b>34 905 674,75 €</b>	<b>40 491 667,93 €</b>

**2 : D'ouvrir les crédits de paiement au budget 2020 au titre des autorisations de programme et de l'autorisation d'engagement pour le cycle 2010-2015 du PPI de l'Office :**

Objectif	CP 2020
AP 1 : PPA 2010-2015 HORS STEP PRIORITAIRE	412 328,39 €
AP 2 : PPA 2010-2015 STEP PRIORITAIRE	
AE 3 : PPA 2010-2015 HORS STEP PRIORITAIRE	148 028,18 €
<b>Total</b>	<b>560 356,57 €</b>

3 : D'adopter au budget 2020 la revalorisation et la réaffectation financières et d'inscrire les crédits de paiement 2020 au titre des autorisations de programme et des autorisations d'engagement d'aides financières du cycle 2016-2021 du PPI de l'Office de l'eau comme suit:

Objectifs	Montant de l'AP	Valorisation 2020	Montant actualisé de l'AP	Montant engagé au 03/06/2020	Montant disponible au 03/06/2020	Mandaté 31/12/2019	CP 2020 BP	CP BS 2020	CP BP + BS 2020	CP disponibles >2020
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	200 000,00 €		200 000,00 €	120 349,95 €	79 650,15 €	55 969,85 €	100 000,00 €	44 030,15 €	144 030,15 €	- €
2. Présenter durablement la ressource en eau	14 405 161,78 €	1 703 980,63 €	16 109 142,41 €	15 939 501,56 €	169 640,85 €	3 094 767,16 €	690 000,00 €	12 414 375,25 €	13 014 375,25 €	- €
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	17 126 594,80 €	- €	17 126 594,80 €	17 111 183,40 €	15 411,40 €	5 159 288,29 €	2 400 000,00 €	9 567 306,51 €	11 967 306,51 €	- €
4. Lutter contre les pollutions	17 450 000,00 €	1 650 659,84 €	15 799 340,16 €	15 748 491,73 €	50 848,43 €	2 231 347,68 €	2 079 993,18 €	11 487 959,32 €	13 567 952,50 €	- €
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	53 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €			30 000,00 €	30 000,00 €	- €
<b>Total AP 2016-2021</b>	<b>49 231 756,58 €</b>	<b>33 320,79 €</b>	<b>49 265 077,37 €</b>	<b>48 919 826,53 €</b>	<b>345 850,83 €</b>	<b>10 541 372,96 €</b>	<b>5 179 993,18 €</b>	<b>33 543 711,23 €</b>	<b>38 723 704,41 €</b>	<b>- €</b>

Objectifs	Montant de l'AE	Valorisation 2020	Montant actualisé de l'AE	Montant engagé au 03/06/2020	Montant disponible au 03/06/2020	Mandaté 31/12/2019	CP BP 2020	CP BS 2020	CP BP + BS 2020	CP disponibles >2020
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	323 496,47 €		323 496,47 €	208 340,17 €	115 156,30 €	129 289,51 €	45 000,00 €	149 206,95 €	194 206,95 €	- €
2. Présenter durablement la ressource en eau	50 000,00 €		50 000,00 €	20 754,09 €	29 245,91 €	19 655,20 €	5 000,00 €	25 344,80 €	30 344,80 €	- €
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	50 000,00 €		50 000,00 €	22 000,00 €	28 000,00 €	11 000,00 €	10 000,00 €	29 000,00 €	39 000,00 €	- €
4. Lutter contre les pollutions	230 000,00 €	200 000,00 €	430 000,00 €	282 814,03 €	147 185,97 €	16 475,70 €	65 000,00 €	348 524,30 €	413 524,30 €	- €
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	531 651,95 €	20 000,00 €	551 651,95 €	542 881,50 €	8 770,45 €	181 141,52 €	50 000,00 €	320 510,43 €	370 510,43 €	- €
<b>Total AE 2016-2021</b>	<b>1 186 148,42 €</b>	<b>220 000,00 €</b>	<b>1 405 148,42 €</b>	<b>1 076 789,70 €</b>	<b>328 358,72 €</b>	<b>357 561,93 €</b>	<b>175 000,00 €</b>	<b>872 586,49 €</b>	<b>1 047 586,49 €</b>	<b>- €</b>
<b>Total AP + AE 2016-2021</b>	<b>50 416 905,00 €</b>	<b>253 320,79 €</b>	<b>50 670 225,79 €</b>	<b>49 996 616,24 €</b>	<b>673 909,55 €</b>	<b>10 898 934,89 €</b>	<b>5 354 993,18 €</b>	<b>34 416 297,72 €</b>	<b>39 771 290,90 €</b>	<b>- €</b>

Rappel : Le financement des autorisations de programme et des autorisations d'engagement sera assuré par le produit des redevances 2016 à 2021.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance,

Patrick MALET



**Conseil d'administration du 03 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote** : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/021 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CIREST POUR TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES, IMPASSE DES GERBERAS ET RUE DES ROMARINS**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU la délibération 2019/093 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 27 novembre 2019 portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU le budget 2020 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 13 mai 2020,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIREST une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Travaux de renforcement de réseaux sur la commune de la Plaine des Palmistes, impasse des Gerberas et rue des Romarins», sur la base des caractéristiques suivantes :

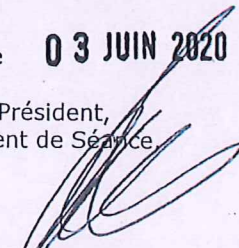
- Montant HT de l'opération : 62 777,60 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 62 777,60 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 37 666,56 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance

  
Patrick MALET

**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote** : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/022 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CIREST POUR TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LA CD55 SUR LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU la délibération 2019/093 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 27 novembre 2019 portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU le budget 2020 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 13 mai 2020,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIREST une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Travaux de renforcement de réseaux sur la CD55 sur la commune de la Plaine des Palmistes», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 297 429,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 285 300,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 171 180,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance,

Patrick MALET

**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote** : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/023 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CIREST POUR TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LE CHEMIN DES ARUMS SUR LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
- VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
- VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
- VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
- VU la délibération 2019/093 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 27 novembre 2019 portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
- VU le budget 2020 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,
- VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 13 mai 2020,
- VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIREST une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Travaux de renforcement de réseaux sur le chemin des Arums sur la commune de la Plaine des Palmistes», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 387 388,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 387 388,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 232 432,80 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203.

Fait à Saint-Denis, le

**03 JUIN 2020**P/Le Président,  
Le Président de Séance

Patrick MALET

**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote** : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/024 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CIREST POUR TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LE CHEMIN BRAS MUSSARD SUR LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU la délibération 2019/093 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 27 novembre 2019 portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU le budget 2020 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 13 mai 2020,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIREST une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Travaux de renforcement de réseaux sur le chemin Bras Mussard sur la commune de Saint-Benoît», sur la base des caractéristiques suivantes :

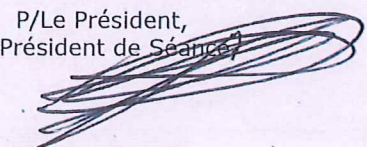
- Montant HT de l'opération : 94 836,34 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 94 836,34 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60%
- Montant indicatif de la subvention allouée qui sera ajusté en fonction du montant total des aides attribuées, afin de ne pas dépasser le cumul de 80% d'aides publiques : 56 901,80 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance

  
Patrick MALET

**Conseil d'administration du 03 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 11

**Vote** : - Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/025 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR REALISATION DE RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'EAUX USEES DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE L'USINE DE POTABILISATION DU OUAKI**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU la délibération 2019/093 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 27 novembre 2019 portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU le budget 2020 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 13 mai 2020,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIVIS une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Réalisation de réseaux d'alimentation en eau potable et d'eaux usées dans le cadre de la réhabilitation de l'usine de potabilisation du Ouaki», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 2 263 765,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 1 180 500,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 708 300,00 euros

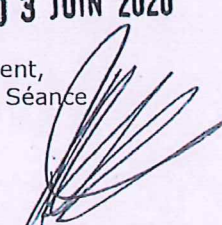
2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203.

Fait à Saint-Denis, le

**03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance

  
**Patrick MALET**



**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 11

**Vote** : - Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/026 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX SUR LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS, CHEMIN THEOPHANE TURPIN ET SUR L'IMPASSE RUE DE LA PEPINIERE**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU la délibération 2019/093 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 27 novembre 2019 portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU le budget 2020 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 13 mai 2020,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIVIS une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Travaux d'extension de réseaux sur la commune de Saint-Louis, chemin Théophile Turpin et sur l'impasse rue de la Pépinière», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 104 891,30 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 87 000,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 52 200,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance

Patrick MALET

**Conseil d'administration du 03 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 11

**Vote** : - Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/027 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU RESERVOIR DASSY-SAPHIR AU RESERVOIR CADET**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
- VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
- VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
- VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
- VU la délibération 2019/093 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 27 novembre 2019 portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
- VU le budget 2020 de l'établissement, notamment l'AP 2016-3 et les crédits ouverts au compte 204142-302,
- VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 13 mai 2020,
- VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIVIS une subvention dans le cadre de la fiche action n°3.2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Mise en place d'une conduite d'adduction d'eau potable du réservoir DASSY-SAPHIR au réservoir CADET», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 5 059 760,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 2 000 000,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 55%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 1 100 000,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-302.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance

Patrick MALET

**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote** : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/028 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CINOR POUR L'OPERATION D'EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE DES EU DANS LES RUES VAVANGUES ET DES ARTISANS**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU la délibération 2019/093 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 27 novembre 2019 portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU le budget 2020 de l'établissement, notamment l'AP 2016-4 et les crédits ouverts au compte 204142-402,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 13 mai 2020,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CINOR une subvention dans le cadre de la fiche action n°4.2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Opération d'extension du réseau de collecte des EU dans les rues Vavangues et des Artisans», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 195 138,50 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 184 000,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60%
- Montant indicatif de la subvention allouée qui sera ajusté en fonction du montant total des aides attribuées, afin de ne pas dépasser le cumul de 80% d'aides publiques: 110 400,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-4. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-402.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance,

**Patrick MALET**

**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote** : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/029 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CINOR POUR L'OPERATION D'EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE DES EU DANS L'ALLEE BELLAVISTA - SECTEUR DE MONTGAILLARD**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU la délibération 2019/093 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 27 novembre 2019 portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU le budget 2020 de l'établissement, notamment l'AP 2016-4 et les crédits ouverts au compte 204142-402,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 13 mai 2020,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CINOR une subvention dans le cadre de la fiche action n°4.2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Opération d'extension du réseau de collecte des EU dans l'allée Bellavista - secteur de Montgaillard», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 227 412,50 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 182 000,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 55%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 100 100,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-4. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-402.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance

Patrick MALET

**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 11

**Vote** : - Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/030 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR LE DIAGNOSTIC DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU la délibération 2019/093 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 27 novembre 2019 portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU le budget 2020 de l'établissement, notamment l'AE 2016-4 et les crédits ouverts au compte 65734-404,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 13 mai 2020,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIVIS une subvention dans le cadre de la fiche action n°4.4 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 265 300,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 248 900,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 55%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 136 895,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation d'engagement 2016-4. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section fonctionnement au chapitre 65 article 65734-404.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance



Patrick MALET



**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote** : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/031 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CASUD POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL METIER**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin 2020 en visioconférence

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU la délibération 2019/093 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 27 novembre 2019 portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,

VU le budget 2020 de l'établissement, notamment l'AE 2016-4 et les crédits ouverts au compte 65734-405,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 13 mai 2020,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CASUD une subvention dans le cadre de la fiche action n°4.5 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Acquisition d'un logiciel métier», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 38 360,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 36 360,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 50%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 18 180,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation d'engagement 2016-4. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section fonctionnement au chapitre 65 article 65734-405.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président  
Le Président de Séance

**Patrick MALET**

**Conseil d'administration du 3 juin 2020**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 14

**Vote** : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2020/032 : EVOLUTION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 3 juin en visioconférence

Vu l'article 51 de la loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 portant création des offices de l'eau dans les départements d'outre-mer,

Vu le décret n°2001-1324 du 28 décembre 2001 relatif aux offices de l'eau des départements d'outre-mer,

Vu les articles L213-13 à L213-20 du code de l'environnement,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération 2019-089 du 11 septembre 2019 relative aux conditions de rémunération de l'emploi de directeur,

VU les crédits inscrits au budget de l'Office de l'eau,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

VU l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

- D'adopter le tableau des effectifs évolué de l'Office de l'eau Réunion :

emploi	cadre d'emploi	poste ouvert
directeur général	Ingénieur en chef hors classe, ingénieur en chef, ingénieur principal, administrateur, attaché principal	1
directeur	attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal	3
chef de service	technicien principal 2ème ou 1ère classe, attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal	6
chef de projet	ingénieur principal	1
chargé de projet principal	attaché, ingénieur	11
chargé de projet	agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, rédacteur, rédacteur principal 2ème ou 1ère classe, technicien principal 2ème ou 1ère classe	12
gestionnaire administratif et financier	adjoint administratif principal 1ère classe, rédacteur, rédacteur principal 2ème ou 1ère classe	4
assistant technique	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème ou 1ère classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal	3
<b>total</b>		<b>41</b>

- D'ajuster le traitement indiciaire de l'emploi de directeur de l'Office de d'emploi d'ingénieur en chef hors classe, le cas échéant.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUIN 2020**

P/Le Président,  
Le Président de Séance,



Patrick MALET